



## Avis d'Appel à la Concurrence

**Groupement de commande composé de l'OPh de la Métropole du Grand Nancy, Toul Habitat, l'OPh de Lunéville à Baccarat, le Toit Vosgien et Epinal Habitat**

Coordonnateur du groupement :

OPh de la Métropole du Grand Nancy

32, rue Saint-Léon – 54000 Nancy

Tél : 03.83.85.70.80 / Fax : 03.83.85.71.01

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Consultation passée par procédure adaptée suivant les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

**Objet du marché :**

**Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique pour la constitution d'une société de coordination.**

**Caractéristiques principales :**

Type de marché : services

Activité principale des pouvoirs adjudicataires : Logement et développement individuel

Classification CPV : 79100000-5 Services juridiques

La mission a pour objet d'accompagner les membres du groupement de commandes dans le cadre de la constitution, l'immatriculation d'une société de coordination et de la rédaction des différents documents associés : statuts, délibérations, pacte de gouvernance, ...

Les variantes sont autorisées (modalités détaillées dans le règlement de la consultation).

Durée du marché : le marché débutera à la date de notification (estimation : courant mai 2019) jusqu'au 31 décembre 2019.

**Financement :**

Sur fonds propres (budget entériné par le Conseil d'Administration) de chaque organisme membre du groupement de commande

Modalités de paiement : Règlement à 30 jours maximum à compter de la date de réception de chaque facture (Décret 2013-269 du 29 mars 2013).

Aucune retenue de garantie ne sera appliquée.

Avance forfaitaire : sans objet

### **Forme juridique d'attribution :**

Entreprise unique, ou groupement d'entreprises conjointes (avec mandataire solidaire) ou solidaires.

Dans l'une ou l'autre forme de groupement, l'un des prestataires membre du groupement, désigné mandataire, représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

Il n'est pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Une entreprise mandataire d'un groupement ne pourra représenter en cette qualité plus d'un groupement.

### **Conditions de participation et de sélection des candidats :**

#### ***Critères de sélection des candidatures :***

Production des documents et attestations demandées :

- remplir les conditions prévues à l'article 45 de l'ordonnance 2015-899
- fournir les pièces demandées dans le règlement de la consultation et mentionnées aux articles 48 et 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

#### ***Capacités économique et financière :***

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels. Cette preuve peut être apportée par tout moyen et sous quelque forme que ce soit.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.

#### ***Références professionnelles et capacité technique :***

La recevabilité technique sera appréciée en fonction des justifications fournies par les candidats pour démontrer leur aptitude à réaliser la mission visée en objet :

- par références illustrées, commentées et chiffrées sur les 3 dernières années, si possible similaires aux caractéristiques de la présente opération et dans la limite des règles déontologiques propres à la profession d'avocat.
- par certificats de qualification professionnelle.
- par les titres d'études et professionnels de l'opérateur économique
- Habilitation à exercer la profession d'avocat ou justification des conditions légales habilitant le candidat à réaliser des consultations juridiques à titre accessoire dans son domaine d'activité conformément aux exigences des articles 54 et suivants de la loi n°71.1130 du 31 décembre 1971.

Tous les moyens de preuve équivalents sont acceptés.

### **Justifications à produire au titre de la candidature et de l'offre :**

Détail donné dans le règlement de la consultation

<b><u>Date limite de réception des dossiers :</u></b>	<b>29 MARS 2019 à 17H00</b>
---	-----------------------------

**Délai de validité des offres :** 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Conditions de remise des offres et candidatures :**

Les candidats intéressés par cette consultation devront faire parvenir leur dossier selon les modalités visées au règlement de consultation.

**Les dossiers doivent uniquement être déposés sous format électronique, sans obligation d'apposer de signature électronique.** Toutefois, les candidats restent liés à leur offre pendant toute la durée de validité de celle-ci. La signature sera exigée lors de l'acceptation de l'offre par le groupement de commande.

Les candidatures et les offres devront être rédigées en langue française.

### **Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés ci-après :

Valeur technique : 60%

Prix des prestations : 40%

Le détail est donné dans le règlement de la consultation

### **Modalités de retrait du dossier de consultation**

Les dossiers sont téléchargeables intégralement et gratuitement sur le profil d'acheteur du coordonnateur du groupement (OPh de la Métropole du Grand Nancy) :

[www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Les dossiers de consultation peuvent également être remis gratuitement sur demande écrite auprès de l'OPh de la Métropole du Grand Nancy 32, rue de Saint-Léon à Nancy (54000)

Fax : 03.83.85.71.69 / Email : [cgrandjean@omhgrandnancy.fr](mailto:cgrandjean@omhgrandnancy.fr)

ou [fsaintmichel@omhgrandnancy.fr](mailto:fsaintmichel@omhgrandnancy.fr)

### **Pour tous renseignements, les opérateurs économiques pourront s'adresser auprès des intervenants suivants :**

Fabien SAINT-MICHEL ou Séverine BESSE (Pôle Juridique de l'OPh de la Métropole du Grand Nancy) - Tél : 03.83.85.70.94 ou 03.83.85.71.00 / Fax : 03.83.85.71.69

[sbesse@omhgrandnancy.fr](mailto:sbesse@omhgrandnancy.fr) ou [fsaintmichel@omhgrandnancy.fr](mailto:fsaintmichel@omhgrandnancy.fr)

En plus des coordonnées mentionnées ci-dessus, les candidats ont la possibilité de solliciter des renseignements ou poser leurs questions sur le profil d'acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

### **Procédure de recours**

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nancy - 5, place Carrière - 54000 Nancy (Tél : 03.83.17.43.43 / Fax : 03.83.17.43.50)

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Greffe du Tribunal Administratif de Nancy - 5, place Carrière - 54000 Nancy (Tél : 03.83.17.43.43 / Fax : 03.83.17.43.50).

### **Précisions concernant les délais d'introduction de recours :**

- référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat,
- référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans le délai de 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (articles R.551-7 à R.551-10 du CJA),
- recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification de rejet ou publication de la décision de l'office.
- Recours de plein contentieux par les candidats et les tiers, sans considération de leur qualité, contre le contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis mentionnant la conclusion du marché et des mesures de publicité concernant l'attribution

du marché précisant également les modalités de consultation du dossier dans le respect des secrets protégés par la loi (recours issus des jurisprudences «Tropic » et « Tarn et Garonne »).

**Date d'envoi de l'avis : 28 février 2019**